



**AG ORDINAIRE DU DISTRICT**  
**Du vendredi 19 juin 2026 à Vinça**

**BAREME DE RETRAIT DE POINTS – MALUS DISCIPLINAIRE**

Origine : Comité Directeur

Exposé des motifs : Pour lutter contre la violence, l'anti-jeu, le comportement anti-sportif et la fraude.

Date d'effet : saison 2026 / 2027

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Pas d'article	Création d'un article - Texte qui suit

**Texte proposé au vote en ASSEMBLEE GENERALE 2026 pour une mise en application dès la saison 2026/2027, si adoption**

**Applicable en championnats seniors masculins départementaux**

Ces tableaux sont appliqués dans les championnats Séniors Masculins du district, en vue des éventuels retraits de points, au classement final d'une équipe, selon les sanctions encourues par celle-ci au cours de la saison

Un premier bilan sera établi et paraîtra après le dernier match ALLER

Le bilan final interviendra à la fin des matches RETOUR et après traitement de dossiers en cours.

**I – JOUEURS SENIORS**

Suspension ferme de 1 match	1 pt
Suspension ferme de 2 matches	2 pts
Suspension ferme de 3 matches	4 pts
Suspension ferme de plus de 3 matches à 6 matches (ou 2 mois)	8 pts
Suspension de plus de 6 matches (ou plus de 2 mois) à 6 mois	10 pts
Suspension de plus de 6 mois à 2 ans	12 pts
Suspension de plus de 2 ans	16 pts

DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES PAYS CATALAN  
770 avenue d'Argelès Sur Mer 66100 PERPIGNAN

Tél : 04.68.54.61.11 - [secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr) - <http://pyrenees-orientales.fff.fr>  
Siret 33203682100038



## II – DIRIGEANTS & EDUCATEURS

<b>Interdiction de banc de touche ou suspension de :</b>	
1 match	1 pt
2 matches	2 pts
3 matches	4 pts
Plus de 3 matches à 6 matches (ou 2 mois)	8 pts
Plus de 2 mois à 6 mois	10 pts
Plus de 6 mois à 2 ans	12 pts
Plus de 2 ans	16 pts

## III – EQUIPES SENIORS

Equipe déclarée battue par pénalité pour indiscipline (match arrêté)	10 pts
Equipe sanctionnée pour Fraude	15 pts
Suspension de terrain ou huis clos	
1 match avec sursis	3 pts
1 match ferme	4 pts
1 match ferme & 1 match avec sursis	6 pts
2 matches	8 pts
2 matches fermes + 1 match avec sursis	10 pts
Plus de 2 matches fermes	16 pts

## IV NOTA

*Lorsqu'une sanction prise en cours de saison par une instance est assortie d'un retrait de points au classement, qui est effectué immédiatement, celle-ci ne rentre plus en compte dans l'application des tableaux des points sanctions pour la lutte contre la violence.*

### BAREME DE RETRAIT DES POINTS

Le retrait des points au classement final d'une équipe est tributaire du total des points accumulés par celle-ci en cours de saison par l'application des tableaux des « POINTS SANCTIONS »



**Les retraits des points en championnat pour la lutte contre la violence, l'anti-jeu, le comportement anti-sportif et la fraude sont prononcés par la Commission des Championnats en application du barème du « MALUS POINTS »**

**Les clubs ont la possibilité d'interjeter Appel de ces décisions auprès de la Commission Départementale d'Appel qui jugera en dernier ressort.**

## V – BAREME POUR EQUIPES SENIORS

POINTS-SANCTIONS ACCUMULES DANS LA SAISON			RETRAIT au classement de l'équipe en championnat
Poule de 9 ou 10 équipes	Poule de 11 ou 12 équipes	Poule de 13 ou 14 équipes	
31 à 35 points	36 à 40 points	37 à 41 points	1 point
36 à 40 points	41 à 45 points	42 à 46 points	2 points
41 à 45 points	46 à 50 points	47 à 51 points	3 points
46 à 50 points	51 à 55 points	52 à 56 points	4 points
51 à 55 points	56 à 60 points	57 à 61 points	5 points
56 à 60 points	61 à 65 points	62 à 66 points	6 points
61 à 70 points	65 à 75 points	67 à 76 points	8 points
71 points et +	76 points et +	77 points et +	10 points